



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 28
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 5
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 2

Délibération N° : 23.044/D

OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2022 - PARKING DU HAMEAU LACHAMBAUDIE

SEANCE DU 27/06/2023

LE MARDI VINGT-SEPT JUIN DEUX MILLE VINGT-TROIS A 19H08, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER, Monsieur Timotée DAVIOT, Madame Nathalie MAGNIN,
Monsieur Nicolas DOHIN, Madame Céline PAVILLON, Monsieur Dominique SERGI,
Monsieur François FAREZ, Madame Clarisse ANDRÉ, Monsieur Franck PEROIS, Madame Christie GEY,
Monsieur Manuel DE CARVALHO, Madame Elisabeth FALOU, Monsieur Jean FIORESE,
Monsieur Nourdine SEDRATI, Madame Evelyne BERTELLI, Madame Lucrèce BOUSSAÏD BINAZON,
Monsieur Serafino SERRAVALLE, Madame Françoise JUNGFER BOUVIER, Monsieur Karim SELLAMI,
Monsieur Eric BASSET, Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Jean-Marc TREUIL,
Madame Agnès BONAFOUS, Monsieur Kilé Olivier YENGE

ABSENTS EXCUSES :

Madame Claudine ROSSIGNOL, Madame Fatiha AKHSIL

POUVOIRS :

Madame Marie-Hélène EUVRARD a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM,
Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Madame Sandrine LAMIRÉ,
Madame Nathalie ALCARAZ a donné pouvoir à Madame Elisabeth FALOU,
Monsieur Guillaume PEYTAVIN a donné pouvoir à Madame Céline PAVILLON,
Monsieur Arnaud DEGEN a donné pouvoir à Madame Agnès BONAFOUS

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

tél : 01 69 39 39 39 fax : 01 60 46 30 39 Courriel : monseigneur@mairie-brunoy.fr www.brunoy.fr
Tous les citoyens ont le droit de s'exprimer et de participer à la vie de la Mairie.

SEANCE DU 27/06/2023

OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2022 - PARKING DU HAMEAU LACHAMBAUDIE

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

VU le Budget primitif 2022 du Parking du Hameau Lachambaudie adopté par le Conseil Municipal,

VU le Compte de Gestion pour l'exercice 2022 présenté par le Comptable Public,

VU le Compte Administratif 2022 adopté par le Conseil Municipal ce jour,

VU la délibération 23.020/D 22676 concernant la reprise anticipée et l'affectation du résultat 2022 au budget 2023

CONSIDERANT que le résultat définitif cumulé de fonctionnement s'élève à 128 193.09 € et doit faire l'objet d'une affectation définitive,

Son Conseil d'Exploitation du Parking du Hameau Lachambaudie entendu,

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte
26 Voix Pour, 7 Abstentions

SEANCE DU 27/06/2023

OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2022 - PARKING DU HAMEAU LACHAMBAUDIE

ARTICLE 1 : DECIDE d'affecter définitivement le résultat de l'exercice 2022 comme suit :

- Excédent de fonctionnement affecté en fonctionnement : 64 962.94 € sur le chapitre 002 ;
- Capitalisation de 63 230.15 € en investissement sur le chapitre 1068.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

Et ont signé les membres présents,

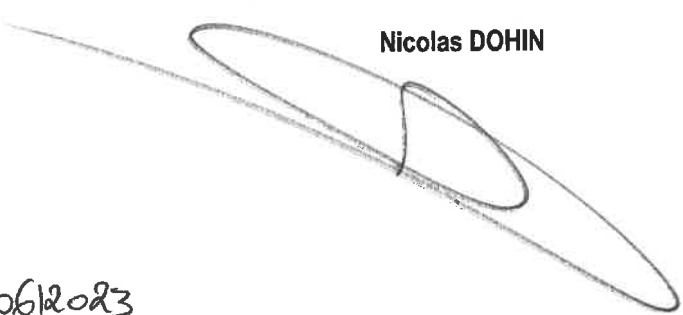
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 28/06/2023

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN


Acte publié sur le site de la Ville le : 30/06/2023

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 23.044/D

Objet de l'acte : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2022 - PARKING DU HAMEAU
LACHAMBAUDIE

Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 1 - Decisions budgetaires

Transaction Préfecture : 091-219101144-20230627-BRU_DE_22821_1-DE

Date de l'acte : 27/06/2023

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_22821_1

Date de réception en Préfecture : 29 juin 2023